L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1865. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

☞ Les dames achèteront leurs belles chaussures chez DRAKE & MARKHAM, 56, Camp, Nlle-Orléans.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Nouvelles maritimes.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan—Marchandises sèches, linge fait, chapeaux.
Par Vincent & Co., à leur salle d'encan—Sonnettes noires, couvertures, toiles, moustiquaires de lalus, bières gr. &c.
Par J. P. Holseau, au coin des rues Magazine et Gravier—Huile d'olive, savon, jambon et tabac.
Par D. E. Morphy, aux Nos 41, 43 et 47 de la rue Nouvelle Levée—Limons, harengs et morue.
Par Hoffman & Marks, au No 115 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins—sans aucune réserve.

Les taxes arriérées.

La perception des taxes arriérées depuis 1861, dans les paroisses qui ne sont rentrées que récemment sous l'autorité fédérale, menace de frapper d'une ruine complète les infortunés habitants de ces régions qui ont été tour à tour *dévastées* par les armées belligérantes. Nous voyons dans le *Planter's Banner* que le jury de police de la paroisse Ste-Marie a chargé un comité de rédiger un mémoire pour représenter au gouverneur Wells l'impossibilité où sont les contribuables de payer ces taxes. Ce mémoire expose la situation misérable des propriétaires de la paroisse, et accumule de puissants arguments de fait en faveur de la suspension au moins momentanée du paiement des taxes. Plusieurs habitants de la paroisse Iberville ont adressé au gouverneur une pétition analogue, et nous croyons que presque toutes les paroisses feront aussi leurs réclamations, si elles ne les ont déjà faites.

Nous avons sous les yeux la réponse du gouverneur au shérif qui lui avait transmis la pétition des habitants d'Iberville. Il déclare n'avoir pas le pouvoir de faire droit à la requête et exprime simplement l'espoir que la législature exemptera par une mesure générale les terres qui ont été inondées, des taxes encourues pendant les années où l'inondation y a eu lieu. Il laisse, en attendant, à la discrétion du shérif la faculté d'accorder des délais à ceux qui ne peuvent payer. Cette réponse est peu satisfaisante et elle laisse indécises les questions d'équité et de droit soulevées par les réclamations des habitants.

En vérité il ne peut s'élever un doute sur la justice de la plupart de ces réclamations. Si nous prenons pour exemple la paroisse Ste-Marie, voici les faits que nous trouvons constatés dans le mémoire :

Il existe à peine, croyons-nous, sur les bords du bayou Teche, de la baie de Berwick à l'extrémité de la paroisse, un seul contribuable qui ait réalisé un revenu quelconque depuis le commencement des hostilités. Au contraire, leurs habitations ont été dévastées et leurs propriétés détruites pendant ce temps par des armées hostiles qui balayaient le pays comme des flots en fureur. Beaucoup d'entr'eux sont restés sans abri. Pendant près de trois ans on pouvait à peine apercevoir sur la rive occidentale du Teche les traces d'un champ cultivé, et sur la rive orientale l'inondation provenant des eaux du Mississippi a complété l'œuvre inachevée des ravages de la guerre.

Le gouvernement des Etats Confédérés, appuyé par les baïonnettes, a forcé les habitants à payer de lourds impôts sous peine des conséquences. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral leur ordonne de les payer de nouveau ou de souffrir les conséquences d'un refus. Et il faut qu'ils paient les taxes les plus fortes sur les esclaves d'après les évaluations élevées de 1861 et de 1863.

La taxe directe des Etats Unis qu'on est en train de percevoir dans cette paroisse causera une terrible détresse. En outre, cette taxe directe est basée sur l'évaluation monstrueuse des propriétés dans la paroisse Ste-Marie en 1861, dans laquelle les terres et les propriétés de toute sorte étaient évaluées au double de leur valeur réelle.

N'est-ce pas une iniquité flagrante que de vouloir faire payer à des gens ruinés la taxe de plusieurs années sur une propriété—les esclaves—dont ils ont été dépossédés, sans la moindre indemnité, au mépris de la Constitution et des lois, par le gouvernement lui-même ? Nous croyons qu'il n'y a pas une cour de justice au monde qui ne donnât raison aux contribuables sur ce point. Il en est de même de la question de l'assessment. C'est une injustice criante que de fixer la taxe actuelle sur l'évaluation faite en 1861, quand il est notoire que la guerre et l'émancipation ont fait perdre aux propriétés rurales les quatre cinquièmes de leur valeur. Mais laissons de côté ces arguments de fait dont l'appréciation est si facile que toute discussion paraît superflue, et arrivons au droit.

Le gouvernement des Etats Unis ou les gouvernements d'Etat ont-ils le droit de percevoir les taxes arriérées depuis 1861 dans les portions de territoire qui sont restées pendant toute la durée de la guerre soumises à l'autorité *de facto* du gouvernement confédéré et des gouvernements d'Etat qui en relevaient ?

Nous n'hésitons pas à répondre négativement à cette question.

Qu'est ce en effet que l'impôt ? La contribution d'un citoyen aux dépenses du gouvernement auquel il est soumis en échange de la protection que ce gouvernement doit lui accorder. Entre lui et le gouvernement il existe par la nature même des choses un contrat synallagmatique avec obligations corrélatives.

Un locataire ne doit de loyers au propriétaire qu'autant que celui-ci lui donne la possession et la jouissance de la chose louée. Il en est de même des obligations du citoyen envers un gouvernement. Si le gouvernement est impuissant à garder possession d'un territoire et à en protéger les habitants contre les exigences d'un autre gouvernement, légitime ou non, qui s'y est installé, il ne peut vouloir plus tard, quand il a rétabli son autorité, soumettre les contribuables à payer une seconde fois les impôts ou les droits de douane qui ont été déjà perçus. N'ayant pas rempli ses obligations pendant tout le temps qu'a duré l'occupation du territoire par l'autre belligérant, il ne peut en réclamer l'équivalent. Il est déjà bien assez fort pour les habitants du pays en litige d'être soumis aux déprédations de deux armées qui viennent tour à tour le dévaster, sans qu'après quatre années d'une guerre ruineuse, le parti vainqueur vienne leur imposer quatre années de taxes déjà payées au parti vaincu.

En principe, le droit de percevoir l'impôt ne doit s'exercer que sur le territoire dont un gouvernement a la possession et pour le temps seulement où cette possession a existé. Telles sont les règles du droit des gens, établies dans tous les auteurs qui ont traité de la matière, et consacrées par plusieurs arrêts de la Cour Suprême des Etats-Unis.

La plus importante de ces décisions de la Cour Suprême est celle qui a été rendue le 19 février 1819 par l'organe du juge Story. La douane de l'Etats-Unis prétendait faire payer aux négociants de Castine, petit port qui avait été occupé par les Anglais jusqu'à la fin de la guerre en 1815, les droits de douane sur les marchandises importées pendant l'occupation anglaise. La Cour a rejeté cette prétention en ces termes :

" Dans ces circonstances nous sommes tous d'opinion que la réclamation pour les droits ne peut être soutenue. Par la conquête et l'occupation militaire de Castine l'ennemi à occupé cette ferme possession qui lui a permis d'exercer les droits de souveraineté les plus entiers sur cette place. La souveraineté des Etats-Unis sur le territoire a été, nécessairement, suspendue et les lois des Etats-Unis n'ont pu y être plus longtemps mises en vigueur légalement ou y être obligatoires pour les habitants qui sont passés et se sont soumis aux conquérants. Par la reddition les habitants ont passé sous une allégeance temporaire au gouvernement anglais et ont été soumis aux lois et seulement aux lois qu'il lui a plu de reconnaître ou d'imposer. D'après la nature de la cause, aucune autre loi ne pouvait être obligatoire pour eux, car *là où il n'y a ni protection, ni allégeance, ni souveraineté, il ne peut y avoir de juire à l'obéissance.*

L'évacuation subséquente par l'ennemi, et le rétablissement de l'autorité des Etats-Unis n'ont pas changé et ne pouvaient pas changer le caractère des transactions précédentes.

Les autorités citées à la barre seraient, s'il y avait doute, décisives sur la question. Mais nous pensons que le cas est trop évident pour exiger aucun recours aux autorités.

Les principes sont trop clairement établis par cette sentence du juge Story pour qu'il reste un doute sur la question de savoir s'ils s'appliquent aux impôts intérieurs aussi bien qu'aux droits d'entrée. Quant à savoir s'ils peuvent être invoqués par les habitants des territoires qui ont été soumis au gouvernement confédéré et aux gouvernements d'Etat qui en relevaient, cela ne peut faire également l'ombre d'un doute, puisque ces gouvernements ont eu cette *ferme possession* qui leur a permis d'exercer dans toute leur étendue les droits de souveraineté, et notamment de lever et de percevoir des impôts.

Notre opinion est donc que si le gouvernement des Etats Unis ou les gouvernements d'Etat n'ont le droit de réclamer les taxes arriérées pour les années pendant lesquelles les habitants des territoires sont il n'agit ont été soumis à une autre juridiction. L'affaire est assez importante pour que les paroisses qui se trouvent dans ce cas portent leurs réclamations devant les cours et au besoin fassent décider la question en dernier ressort par la Cour Suprême de la Louisiane ou ce qui touche les taxes d'Etat.

La taxe pour les écoles nègres.

Il a paru depuis deux jours dans le *Times* une liste des personnes qui sont imposées d'une taxe spéciale, au profit des écoles nègres. Ces personnes sont invitées à en présenter devant le maréchal prévôt pour acquitter entre ses mains le montant de leur contribution.

Plusieurs de nos abonnés nous demandent en vertu de quelle loi cette taxe est établie, quel est le montant, etc.

La taxe n'est pas établie en vertu d'une loi, du moins nous n'en connaissons aucune. Elle est levée en vertu de l'ordre No 38 du commandant militaire du département de Gôlfe, en date du 22 mars 1861. Voici les renseignements que nous trouvons à ce sujet dans l'*Abeille* du 23 mars 1861 :

L'*Era* et le *Times* publient un nouvel ordre du général Banks qui établit un bureau chargé d'organiser un système d'éducation et de faire construire des écoles pour les nègres affranchis. Ce bureau est autorisé à nommer et à lever une taxe sur les propriétés personnelles et réelles, y compris les récoltes à habitations, pour de frayer pendant un an les dépenses des écoles qui seront ainsi établies. La taxe sera perçue et versée entre les mains du bureau par le maréchal prévôt de chaque paroisse dans les trente jours après la remise entre ses mains du tableau d'assessement. Le montant de la taxe sera déposé dans la première banque nationale de la Nouvelle Orléans sur l'ordre du bureau. La année scolaire courra du 1er février 1861 au 1er février 1862.

Les membres délégués pour composer le bureau sont : le colonel H. M. Kribbs du 26e régiment du Corps d'Afrique, le lieutenant E. M. Wheelock de 4e régiment du même corps, et M. Isaac G. Hubbs de la Nouvelle Orléans.

Il s'agit, comme on le voit, purement et simplement, d'une contribution militaire. Elle est de un et demi pour mille sur la valeur de toutes les propriétés d'après l'assessement de la ville.

Nous ne pouvons que référer au général Canby ceux qui nous adressent leurs plaintes au sujet de ce nouveau fardeau ajouté aux impôts déjà bien lourds qu'il faut payer aux Etats Unis, à l'Etat et à la ville. Peut-être fera-t-il droit aux réclamations si elles sont appuyées de bonnes raisons. La paix étant rétablie, les contributions de guerre peuvent paraître anormales. Le bureau des affranchis a un budget particulier et des ressources provenant des propriétés séquestrées, et une partie de ces ressources pourrait être appliquée aux dépenses des écoles de noirs. Ce serait là un moyen de dégrever les contribuables de l'impôt extraordinaire qu'on leur réclame.

LE PRÉSIDENT ET LE GOUVERNEUR SHARKEY.—Une dépêche officielle de Washington, datée du 25 août, adressée au Philadelphia *Ledger*, contient ce qui suit :

Le rapport suivant lequel le président aurait été désapprouvé par la conduite du gouverneur Sharkey, de Mississippi, est démentiré de bonne fondement. Jusqu'ici sa conduite a été jugée au contraire comme la meilleure qu'il pût suivre, et le fruit de cette politique peut s'apprécier nettement par le caractère des délégations sées à la Convention et par la majorité cordiale qui s'est trouvée si rapidement prête à convertir le Mississippi en Etat libre.

Cette dépêche, on ne peut plus claire, fait présumer que le président a soutenu en effet le gouverneur Sharkey contre l'ordre du général Slocum.

LE RADICALISME EN INSURRECTION ET LE PRÉSIDENT EN SUSPICION DE TRAHISON.

Le *Standard* n'a plus d'espoir que dans la mise en accusation du président Johnson. Il gémit en ces termes sur la triste situation du parti radical :

Jour par jour, les fruits de nos victoires nous sont enlevés et livrés à une ennemie par un homme dans lequel, comme le gouverneur Perry, de la Caroline, le Sud a une entière confiance. Si le Sud a cette confiance, certainement le Nord ne l'a pas.

N'y a-t-il aucun remède à cela ? Devons-nous le supporter encore quatre ans de plus ? Evidemment oui ; à moins que la Chambre des Représentants n'ait le courage moral de mettre M. Johnson en accusation devantile Sénat. La nomination de ces hommes et leur maintien en place envers et contre la loi des Etats-Unis offre un terrain suffisant pour y fonder une accusation. Que la Chambre s'acquitte donc de son devoir et nous délivre de M. Johnson.

LE BRIGADIER-GENERAL DRAPER ASSASSINÉ.—Le *Tres Delta* tient d'un officier de l'armée que le brigadier-général Draper a été assassiné d'une balle, il y a quelques jours, à Brazos Island, Texas, et que la blessure ayant été jugée mortelle, il a dû y succomber nécessairement. L'affaire est toute mystérieuse, et aux dernières dates on ne connaissait pas encore l'assassin, bien qu'un membre obscur du 20me régiment de Wisconsin ait soulevé contre lui de graves soupçons et qu'on ait arrêté un grand nombre d'hommes appartenant à cette organisation.

Oscar Hercher & Cie—Cette maison 12 & 44 Vieille Levée, a reçu par le navire *Graham's Polly*, arrivé de Bordeaux, un grand assortiment de vins, liqueurs, cardinal, champagne, bouchons, etc., qu'elle vendra aux prix les plus raisonnables de la place. Voir l'annonce.

FONDERIE DE LEEDS—MM. Leeds & Cie., propriétaires d'une des plus anciennes fonderies que possède la Nouvelle-Orléans, annoncent qu'ils ont repris leurs usines travaux et qu'ils sont prêts, comme par le passé, à fabriquer des machines à vapeur, des chaudières, des moulins à canne, à sels et à coton, &c. Voir l'annonce.

AVANCES SUR CONSIGNATIONS.—MM. Levy & Dieter, 27 Carondelet, feront des avances d'argent sur tout coton consigné à MM. Rathbone, Bros. & Co., de Liverpool, ainsi qu'à leurs correspondants de New York et de Boston. Voir l'annonce.

T. BAILLY BLANCHARD Jnr—Vins rouges, eaux de vie, sardines à l'huile, conserves alimentaires, le tout de choix, vieilles et dont le compteur l'envoi reçu par la maison T. Bailly Blanchard, Jr. et qui lui a apporté de Bordeaux le navire *Graham's Polly* Voir l'annonce.

☞ M. C. LERCH, tailleur, vient de fixer son établissement dans le Passage de la Bourse, No 24. Il se recommande à ses anciens clients et au public en général. Voir son annonce.

GRAINES DE LA NOUVELLE RÉCOLTE—M. H. Hafner, No 105 rue St-Charles, en face du Théâtre, vient de pourvoir un grand assortiment de graines de jardinage de la nouvelle récolte.—Voir son annonce.

Nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

AFFAIRES DANS LE TEXAS.

AFFAIRES A SANTO-DOMINGO.

Obsèques du gouverneur Brough, de l'Ohio.

Proclamation du gouverneur Andrews

ARRIVÉE DE L'*AMERICA*.

Spéculations des journaux anglais sur le cable.

LES FÊTES DE CHERBOURG.

Convention entre l'Autriche et la Prusse.

Succès des rebelles au cap Haytien.

Procès de Wirz.

Situation du prisonnier.

IL EST MENOTTÉ.

Par le bateau à vapeur *W. R. Arthur*, arrivé hier soir de St. Louis, nous avons reçu les journaux de Nord-Ouest jusqu'au 31. Nous y trouvons les nouvelles qui suivent :

Cairo, 30 août—Depuis l'ouverture du port de Galveston, les marchandises de tout genre y ont afflué en abondance extrême et les prix ont baissé en conséquence.

Les habitants du Texas semblent être dans l'impossibilité de dire ce qui leur déplaît le plus—des nègres soldats qui tiennent garnison dans leur Etat ou des nègres affranchis qui ne sont forcés de sourrir, par ordre du bureau des affranchis.

Aujourd'hui un nègre, dans la partie la plus fréquentée de Cairo, a fait une tentative de vol au préjudice d'un blanc, mais ayant échoué, il a pris la fuite et personne n'a essayé de l'arrêter.

N. York, 30 août—Le steamer *Colombia* a apporté des dates de la Havane jusqu'au 26.

Les nouvelles de Santo Domingo annoncent qu'une révolution est en voie de progrès dans cette île.

La capitale et d'autres villes se sont prononcées contre Pementel et en faveur du général Jose Maria Gabriel, comme protecteur de la république, lentement à nommer le pouvoir suprême jusqu'à l'établissement du nouveau gouvernement.

Le général Pamental est accusé de s'être conduit d'une manière coutraire aux lois et à l'ordre, poursuivant les membres du gouvernement provisoire, chargeant les citoyens de chaînes et les menaçant de mort, annulant les élections des délégués à la Convention Nationale, les faisant arrêter et remplacer par d'autres, ses créatures dévouées, offrant une récompense publique pour la tête du général Pataneo, qui avait fait partie de la tête du gouvernement, menaçant le gouvernement d'Haïti, et déclarant le faire et de provoquer une guerre avec ce pays. Ces assertions et beaucoup d'autres ont été proférées contre lui.

Le général Gabriel a accepté la position et a nommé ses secrétaires et d'autres officiers civils et militaires. Aux dernières dates Gabriel, à la tête d'un corps de troupes, était parti pour aller combattre l'opposition à Cibao.

Il faisait un temps très sec à la Havane et en même temps très chaud.

Le général Dalce sera conservé dans son commandement selon toute apparence.

Kirby Smith était encore près de Matanzas, sur une plantation appartenant à un habitant de la Nouvelle Orléans.

Une compagnie a obtenu de la reine privilège de poser un câble sous-marin entre Porto Rico, Cuba et les Etats Unis.

Colombus, Ohio, 30 août—Le gouverneur Charles Anderson, de l'Ohio a émis une proclamation à l'occasion de la mort de Mr. Kercellenor John Brough, pour inviter les habitants de l'Etat à suspendre le cours de leurs affaires le 1er septembre, et à consacrer ce jour-là à la méditation. La mort du gouverneur Brough, est une calamité, dit-il, et il invite les membres de l'assemblée générale et les autres officiers de l'Etat à assister à ses funérailles.

Washington, 29 août—Voici la proclamation du président Johnson sur la suppression des restrictions commerciales avec le Sud :

Attendu que, par mes proclamations des 13 et 21 juin 1865, rappelant en partie les restrictions mises sur les relations intérieures, domestiques et de cabotage avec les Etats précédemment désignés en état d'insurrection, certains articles étaient exemptés de l'effet de la dite proclamation.

Attendu que la nécessité de restreindre le commerce des dits articles a cessé dans une grande mesure.

Il est ordonné en conséquence, qu'à partir du 1er septembre 1865, toutes les dites restrictions seront levées ; de manière que les articles déclarés contrebande de guerre par la dite proclamation pourront être importés dans les dits Etats et ne seront, sujets seulement à tels réglements que le secrétaire du Trésor pourra prescrire.

En foi de quoi, &c....

ANDREW JOHNSON.

Par le Président des Etats Unis :
WM. H. SEWARD, secrétaire d'Etat.

New York, 30 août—Mme Hunter, dit une correspondance du *Herald*, a quitté Washington avec la certitude que son mari sera relâché sur parole.

Aucune décision n'a été prise à l'égard d'Alex. H. Stephens. Le Président est bien résolu à ne pas établir un bureau de pardon.

Le steamer State of Georgia, parti d'Haïti le 22, rapporte que les rebelles avaient capturé, par surprise, le fort St. Michel, sur le cote opposée de la rivière, forçant les troupes de Geffrard à évacuer la petite Anse et à suspendre le bombardement du cap. La ville était délibérée en conséquence.

Procès du capitaine Wirz.

Washington, 30 août. — Le général Thomas, membre de la Cour, dit qu'il a appris que le prisonnier avait été menotté la nuit dans la prison. L'accusé, dit-il, devrait avoir la liberté de se promener à présent devant la Cour.

Il ne comprend pas la nécessité d'un traitement si rigoureux. Le juge a cent répondu que la précaution prise a été suggérée par l'avoeat de Wirz qui dit qu'il pourrait fort bien se suicider. Il n'est pas extraordinaire, du reste, ajoute-t-il, que des prisonniers comme celui-ci, soient tenus au cachot et menottés, et le prisonnier ne doit certainement pas l'ignorer. Il est fâché d'apprendre que cette précaution lui ait fait mal, mais il n'y a ou en cela aucune mauvaise intention.

Alex. W. Parsons, lieutenant colonel de 55e de volontaires de Géorgie, prête serment et dit qu'il a décoré un ordre de poste à Andersonville, par le capt. Wirz, arriva directement de Richmond par ordre du gén. Winder, que dans ce lieu on avait ordre il dit que Wirz était un vieil officier de prison, extrêmement, capable et par conséquent digne de confiance. Les soldats de garde étaient sous ses ordres. La prison avait été tracée par W. S. Winder, fils du général, pour contenir 10,000 prisonniers. Richard Winder était quartier maître de prison, mais il y avait de 15,000 à 20,000 prisonniers. Le pénis avait essayé d'élever des abris additionnels et avait fait préparer des bois pour cela, mais il fut rappelé.

Au contre-examen, le témoin dit que Wirz ne peut être responsable de l'exiguité de la prison, pas plus que du mauvais traitement et des suites inconvénientes qui en étaient la conséquence.

James Van Volkenburg dépose qu'à en juger par les journaux et par ce qu'il avait vu de récoltes en Géorgie, les provisions pour l'armée devaient être abondantes. Il avait vu de grands dépôts de farine à Macon.

Nouvelles d'Europe.

Halifax, 30 août—L'*America* parti de Liverpool le 19 et de Queenstown le 20 est arrivé hier soir.

Le *Times* de Londres est plein d'espoir pour l'avenir télégraphique de l'entreprise du cable. Sinclair a marqué encore cette fois s'est par l'habileté des électriciens à découvrir les défauts extérieur du câble avant de l'embarquer. Mais le délai d'une année ne lera pas perdu et le résultat est certain avec le temps.

Le *Daily News* blâme les officiers chargés de poser le cable de ne s'être pas préoccupés de tout ce qui était nécessaire en pareil cas. Mais, dit-il, il ne faut pas se laisser aller au découragement et la *Great Eastern* ne tardera pas à retourner à la pêche du cable de manière à pouvoir encore ouvrir avec l'Amérique des communications télégraphiques avant la fin de l'automne.

On a publié le prospectus pour une nouvelle ligne de steamers sous-marins avec des navires de 4000 tonneaux, entre Southampton et New York. Ce sera la "Compagnie des steamships transatlantiques." Son capital s'élèvera à £600,000. Les actions seront de £50. Le paiement devra être fait en dix jours.

Deux vapeurs subsidiaires desserviront Anvers, le Hâvre et Londres. On dit que l'entreprise est soutenue par la Compagnie des docks de Southampton et du chemin de fer de l'Ouest.

Les appréhensions de l'approche du choléra devraient plus vives en Angleterre. Les officiers de la faculté de médecine avaient recommandé toutes les précautions possibles.

Les rentes hebdomadaires de la Banque de France accusent une augmentation de près de deux millions de francs.

Les fêtes de Cherbourg ont duré jusqu'au 19, jour où les deux flottes sont parties pour Brest.

Tout s'est bien passé, quoique le temps n'ait pas favorisé le commencement de la fête.

Les rentes étaient fermes à la clôture. Numéro coté : 68 fr. 15 c.

Le czar est allé à Moscou pour présider le convoyeur en général et au peuple.

Deux navires blindés russes ont fait naufrage en allant à Kronstadt.

Les concordats sont plus fermes.

Dernières nouvelles par l'Africa.

La convention entre l'Autriche et la Prusse, au sujet des Duchés, est conclue, la Prusse ayant renoncé et demandé à l'Autriche une indemnité pécuniaire. Le gouvernement provisoire des Duchés continue ; la Prusse gouverne le Schleswig et l'Autriche le Holstein.

Nouvelles Américaines.

Le Richmond *Republic* dit qu'immédiatement après la capitulation du général Lee, son fils Wm H. Lee se rendit, sans perdre de temps à la Maison Blanche, avec la détermination bien que le système des plantations fut déjà détruit, de faire une récolte de maïs. Il est parvenu à l'aider trois jeunes gens qui avaient appartenu à son commandement. Il leur plut tard en Alabama, sur Irlandale et donc affranchis. Ils commencèrent à labourer le 27 avril et ils ont rentrant une récolte de maïs de 1,500 boisseaux.

On rapporte que le général Frank Blair sera candidat conservateur du Missouri aux élections prochaines pour le Sénat des Etats-Unis.

Le Bureau des Courtiers de New York a pris une résolution qui interdit aux membres du Bureau de se rendre à la Bourse du soir, sous peine d'expulsion. Cette résolution du Bureau fera jumber, espère-t-on, on lieu de spéculation et d'agiotage.

On dit que c'est l'honorable Thomas Corwin de l'Ohio, qui a reçu $500 pour faire résumer une proclamation sur une demande de pardon.

Le Kentucky Jéfferson, avoisé dernièrement de la Virginie a donné un démenti à l'imbécillité à cette place ayant servi précédemment le gouvernement confédéré.

La *Tribune* de New York du 31 août dit que le Sénat sonné, d'après une blâme autorisé, que tous les soldats de couleur non servies des Etats Unis seront bientôt licenciés.

La population de Chicago est de 177 956—ce qui constitue une augmentation de 81[illegible] en cinq ans.

Deux mille maisons ont été construites à Philadelphie pendant les six dernières années. En 1864, il n'en a été bâti que 166. C'est la plus mauvaise année de cette statistique.

Le Nashville *Union* dit qu'il règne dans l'est Tennessee un état de chose déplorable. Les hommes loyaux qui ont souffert et leur famille sous la domination des Confédérés, prétendent en main aujourd'hui l'extension des lois et l'usage châtiments sur chaînons à leurs anciens oppresseurs.

Le Mobile *Daily Mercury Monitor*, journal démocrate, nomme le président Johnson pour candidat présidentiel aux élections de 1868.

La *Tribune* de New York dit que le Canada vient après l'Illinois pour le nombre de bestiaux exportés en espèces.

Le nouvel hôtel de Saratoga est bâti avec les capitaux de ces deux riches citoyens de New York, Stewart et Vanderbilt. Ce sera une construction princière par l'étendue et les installations.

On dit que le Président a reçu moins de demandes en pardon de la Caroline du Sud que de tout autre Etat.

Le général Theo. H. Benton a été nommé candidat pour la place de gouverneur de l'Iowa par la convention des soldats, et cette nomination a été acceptée par la convention démocratique. Le général Benton sera donc le candidat des soldats, des démocrates et de beaucoup de républicains unis pour l'égalité des nègres. Il ne manquerait cet le gouverneur Stone, le titulaire actuel, qui ralliât tout ce que l'Etat peut compter de radical et de fanatique.

On assure que la compagnie du chemin de fer du Tennessee et de la Virginie a dû dépenser millions de dollars en cette pendant la guerre.

Une opinion de voyageur sur STONEWALL JACKSON.

Nous tirons dans la lettre d'un voyageur du Nord qui passe en Virginie pour se rendre au Brésil, le passage suivant :

"Fredericksburg est une ruine, un amas de démolitions, des maisons de trous et des trous dans les murs, des fragmens de murailles qui s'écroulent, des clôtures qui ont disparu, des arbres rompus de la guerre, annoncent à chaque pas qu'on est à Sud. La première station au delà de Fréderickburg sur la ligne de Richmond est le champ de bataille d'Antietam demi-mille de longueur sur la route grande, on voit encore des trous dans deux étages avec une galerie sur le devant avec de vastes communs abandonnés tout autour. C'est là qu'est mort Stonewall Jackson ! Si j'ai bien compris, les Fédéraux comptent été pris par le Sud à Gettysbourg et la fin de la guerre est été changée. Il importe, dans un traité de neutralité de la Confédération. Un Virginien dit-il, tout à coté de moi dans le wagon me dit après avoir passé la station de Guynes : on fut la semaine de la mort de Jackson. $200 demandés par Davis que la Confédération ne pourrait tenir et qu'il n'y avait pas d'espoir.

VICTOR HUGO ET JEFFERSON DAVIS.

Beaucoup d'admirateurs du talent littéraire de M. Victor Hugo déplorent les étranges hallucinations auxquelles se laisse parfois aller ce grand esprit égaré par l'ancienne de l'exil. Voici une réponse parfaitement digne à la dernière lettre dans laquelle il accusait M. Jefferson Davis de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln. Nous la trouvons dans le *Courrier de San Francisco* :

UNE VOIX DES MORTS.

Pierre Gauwey, l'admirable poète californien, nous adresse la communication suivante :

Monsieur *Courrier de San Francisco*, j'ai reçu de votre obligeante lettre, qu'elle a convaincu que j'ai été trop sévère à votre égard. Je vous prie de vous en excuser. Je vous ai cru complice de l'assassinat de Lincoln. Votre lettre m'a prouvé que vous ne pouvez pas le croire. Je vous en remercie